

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants devront être capables:

- D'effectuer en sécurité des opérations d'ordre non mécanique

Public

- Personnel devant effectuer des opérations d'ordre non mécanique dans un environnement industriel

Durée

- 1 jour (7h00)

Programme de formation

ACTEURS

- Définition d'un chantier
- Définition :
 - du chargé d'exploitation, du chargé de consignation (MC)
 - du chargé de travaux (M2),
 - du chargé d'interventions immédiates (MR)
 - de l'assistant chargé de travaux,
 - de surveillant de sécurité
- Les habilitations – Autorisations
- Entreprises intervenantes

REGIMES

- Règles de qualité mises sous régime
- Conditions nécessaires à la mise en œuvre des différents régimes
- Aide informatique à la gestion des régimes
- Régime de consignation
- Régime de réquisition
- Régime exceptionnel de travaux
- Régime d'interventions immédiates
- Régime d'essais
- Régime « mère » et « fille »
- Accord pour les activités ne nécessitant pas de régime

REGLES GENERALES

- Prescriptions générales de sécurité
- Protections individuelles

SITUATION DE TRAVAIL

- Circulations
- Travaux en hauteur
- Travaux au voisinage des voies ferrées
- Travaux en ambiance particulière
- Chutes d'objets
- Incendie – Explosion
- Asphyxie – Anoxie
- Incidents sur les ouvrages électriques

MISE EN ŒUVRE D'APPAREILS OU D'OUTILLAGES

- Manutention mécanique des charges
- Manutention manuelle des charges (utilisation de l'énergie musculaire)
- Produits dangereux
- Gaz comprimés ou liquéfiés
- Machines
- Outils ou outillages
- Échelles portables
- Travaux spéciaux
- Utilisation des sources radioactives scellées

ACTIVITE SUR LES OUVRAGES MECANIQUES

- Capacités
- Machines à l'arrêt ou en mouvement
- Chambres de combustion, circuits de fumées et d'évacuation des cendres
- Ouvrages véhiculant des fluides chauds et des fluides sous pression

Méthodes et moyens Pédagogiques

- Diaporama, séquences vidéos, démonstrations, inter activité avec les participants, analyse de cas, mises en situations.
- Le programme s'appuie sur les recommandations de l'INRS et la CRAM, ainsi que sur les procédures et consignes spécifiques de l'entreprise.

Modalités d'évaluation et de suivi

- Evaluation de fin de formation.
- Production d'une attestation de formation.